



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Hestrud sous la présidence de Alain POYART, en session ordinaire, dûment convoqué le 7 février 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 66

Présents et représentés : 55

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Daniel BOUILLON	AE	
AVESNELLES	Marie-Paule WAUCHER	AE	
AVESNELLES	Jean-Bernard FAUCONNIER	AE	
AVESNELLES	Karine FOURDRIGNIER	AE	
AVESNES SUR HELPE	Marie-Annick DEZITTER	R	Procuration à Alain POYART
AVESNES SUR HELPE	Alain POYART	P	
AVESNES SUR HELPE	Marie-José HEVIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Martine MASUYER	AE	
AVESNES SUR HELPE	Henri BOUTE	P	
AVESNES SUR HELPE	Saïd GHEZAL	AE	
AVESNES SUR HELPE	Murielle RICHELIEU	AE	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Géraldine TRAEN	P	
BEUGNIES	Daniel JOPEK	AE	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Joël RATTE	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Christophe DECHERF
CLAIRFAYTS	Guy ERPHÉLIN	P	
DAMOUSIES	Bertrand SOIL	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Jean-Marie LEBRUN	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Marc FERTIN, conseiller suppléant
DOURLERS	Fabrice PIOTROWSKI	P	
ECCLES	Jean-Claude ANSIAUX	P	
ETROEUNGT	Henri JUSTE	P	
ETROEUNGT	Arlette BOUZERE	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Anita PLUMART	P	
FELLERIES	Pascal LAMBRET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	R	Procuration à Henri JUSTE
GRAND-FAYT	Jean-Paul SCULFORT	P	
HAUT-LIEU	Bernard CABARET	AE	
HESTRUD	Pierre HERBET	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Christophe DECHERF	P	
LIESSIES	Michel SCHUERMANS	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Jean-Claude ROYAUX	R	Procuration à Damien DUCANCHEZ
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Jackie DESTREBECQ	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Ruffin DE GROOTE	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Eric MARION	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	R	Procuration à Stéphane SYMOND, conseiller suppléant
SARS-POTERIES	Alain GILLET	P	
SARS-POTERIES	Danièle BEUVELET	P	
SARS-POTERIES	Didier LASSAUCE	P	
SEMERIES	Jean-Luc DEFROIDMONT	AE	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Claude CONNART
SOLRE LE CHATEAU	Philippe LETY	AE	
SOLRE LE CHATEAU	Evelyne MAREAUX	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
SOLRINNES	Didier CORBINAUD	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Jean LEVEQUE	P	

Objet de la délibération : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Flaumont-Waudrechies

Numéro de la délibération : DC_2020_020

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 55

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1, L123-10 et R123-19 régissant la procédure d'enquête publique,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L.123-16, R.123-1 à R.123- 23 définissant la procédure et le déroulement d'une enquête publique,

Vu l'Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 (03/08/16) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2010 de la commune de Flaumont-Waudrechies prescrivant la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération en date du 29 janvier 2013, le conseil municipal a validé le PADD de Flaumont-Waudrechies. Ce dernier se décline selon 5 orientations :

- Lier équipements et qualité du cadre de vie,
- Opter pour une densité urbaine innovante,
- Faciliter et sécuriser les déplacements,
- Soutenir l'économie industrielle et agricole
- Et préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Vu la délibération en date du 13 octobre 2015, arrêtant le projet du PLU de Flaumont-Waudrechies par délibération du conseil municipal,

Vu la compétence de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois en matière d'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire n° 2016-129 à 2016-131 du 29 juin 2016 décidant de reprendre l'achèvement des PLU communaux ;

Vu la désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille n° E19000105/59 en date du 12 juillet 2019 de Monsieur Jean-Paul DEFOORT en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, organisée le 18 juillet 2017 et n'ayant fait l'objet d'aucun avis défavorable et d'aucune réserve ;

Vu l'arrêté du président de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois en date du 1^{er} août 2019, portant mise à enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Flaumont-Waudrechies,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 26 août 2019 à 9h00 au 12 septembre 2019 à 12 heures en mairie de Flaumont-Waudrechies et au siège de la Communauté de Communes aux horaires d'ouverture habituels desdites administrations. Le projet devant être mis à disposition du public, il a été porté à connaissance par voie de presse avec deux parutions dans la Voix du Nord (10 août 2019 et 31 août 2019) et dans l'Observateur (9 août 2019 et 30 août 2019), ainsi que par voie d'affichage sur site, en mairie de Flaumont-Waudrechies et au siège de la Communauté de communes.

Vu le rapport de l'enquête publique faisant mention des personnes qui se sont présentées aux permanences (7) et des observations formulées (6), complété de l'analyse du commissaire enquêteur émettant un avis favorable, assorti de deux recommandations :

- Engager une concertation avec NOREADE afin d'ajuster les capacités de traitement des eaux usées de la station d'épuration communale aux perspectives de développement de la commune ;
- Engager une concertation complémentaire avec les agriculteurs et le PNR en vue de préserver un maximum de linéaire bocager.

- - - - -

Considérant les éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet du PLU de Flaumont-Waudrechies.

- - - - -

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

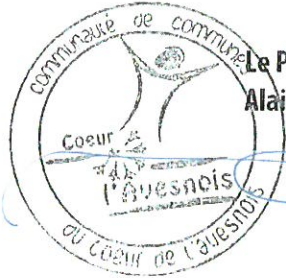
- d'approuver le projet de PLU de Flaumont-Waudrechies,
- de préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Flaumont-Waudrechies et au siège de la Communauté de Communes,
- de préciser que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes,
- de mandater le Président pour accomplir les démarches nécessaires à sa réalisation.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 25 JUIN 2020


Le Président
Alain POYART
